

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

**Présidente:** Mme BRICHEZ, Maire

**Étaient présents :** Mme BRICHEZ - M. HUGUET - M. DEFROCOURT – Mme DRICI - M. GAUTIER – M. FRIN – M. NIESTRATA – Mme DELHUMEAU – Mme BERTIN – Mme CHARLES – Mme GOBERVILLE – M. THIL – M. GAUDEFROY – Mme HENSER-MARTIN – M. LANTHIEZ

**Secrétaire de séance :** M. GAUTIER

\*\*\*\*\*

1/ La séance a été ouverte sous la présidence de Madame **BRICHEZ** Michèle, Maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

2/ Sous la présidence du plus âgé des membres, il est alors procédé à l'élection du Maire. Le dépouillement du vote, au 1<sup>ier</sup> tour de scrutin, donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Michèle **BRICHEZ**, ayant obtenu 15 voix, a été proclamée Maire et immédiatement installée.

3/ Le Conseil Municipal fixe à **trois** le nombre des adjoints.

4/ Il est alors procédé à l'élection du 1<sup>ier</sup> adjoint :

Le dépouillement du vote, au 1<sup>ier</sup> tour de scrutin, donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Monsieur Bernard **HUGUET**, ayant obtenu 14 voix, a été proclamé 1<sup>ier</sup> Adjoint et immédiatement installé.

5/ Il est ensuite procédé à l'élection du 2<sup>ième</sup> adjoint :

Le dépouillement du vote, au 1<sup>ier</sup> tour de scrutin, donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Maurice **DEFROCOURT**, ayant obtenu 15 voix, a été proclamé 2<sup>ième</sup> Adjoint et immédiatement installé.

6/ Il est enfin procédé à l'élection du 3<sup>ième</sup> adjoint :

Le dépouillement du vote, au 1<sup>ier</sup> tour de scrutin, donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Madame Sonia **DRICI**, ayant obtenu 15 voix, a été proclamée 3<sup>ième</sup> Adjointe et immédiatement installée.

7/ Le Conseil Municipal prend acte de l'établissement du tableau du Conseil Municipal.

8/ Le Conseil Municipal,

**Vu** l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que certaines compétences ne seront pas rattachées aux délégations confiées aux adjoints, soit en raison de leur importance, soit compte tenu de leur spécificité,

☞ **décide** la création de 2 postes de conseillers municipaux délégués.

9/ Il est alors procédé à l'élection des conseillers municipaux délégués.

M. Michel **GAUTIER**, par 15 voix, et M. Jean-Claude **GAUDEFROY**, par 15 voix, sont élus conseillers municipaux délégués.

**10/** Le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués est fixé comme suit :

- Maire : 40,3% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 1<sup>er</sup> Adjoint : 8,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2<sup>ème</sup> Adjoint : 8,56 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3<sup>ème</sup> Adjointe : 5,78 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 4,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseiller municipal délégué : 4,60 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

**11/** L'élection du Maire et de 3 Adjoints étant effective, et conformément à l'article L 273-11 du Code Electoral, est officialisée la désignation :

- du Maire, Madame Michèle **BRICHEZ**, en tant que conseiller communautaire titulaire
- du 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur Bernard **HUGUET**, en tant que conseiller communautaire suppléant.

**12/** Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des délégués chargés de le représenter au sein des différents syndicats intercommunaux ou associations :

- **SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE HERMES ET ENVIRONS**
  - Délégués titulaires : Michèle **BRICHEZ** - Maurice **DEFROCOURT**
  - Délégués suppléants : Eric **LANTHIEZ** - Ludovic **NIESTRATA**
- **SYNDICAT MIXTE « OISE TRES HAUT DEBIT »**
  - Déléguée titulaire : Michèle **BRICHEZ**
  - Délégué suppléant : Michel **GAUTIER**
- **SECTEUR LOCAL D'ENERGIE THELLOISE**
  - Représentant titulaire : Bernard **HUGUET**
- **ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'INNOVATION NUMÉRIQUE DES COLLECTIVITÉS (ADICO)**
  - Délégué titulaire : Yoann **FRIN**
  - Déléguée suppléante : Sonia **DRICI**

**13/** La Commission d'Appel d'Offres est ainsi constituée :

- Présidente : Michèle **BRICHEZ**
- Titulaires : Maurice **DEFROCOURT** – Eric **LANTHIEZ** – Yoann **FRIN**
- Suppléants : Ariane **HENSER-MARTIN** – Martine **CHARLES** – Estelle **BERTIN**

**14/** Le Conseil Municipal délègue au Maire la charge :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.

**15/** Le Conseil Municipal sollicite auprès du Département l'installation d'un city-stade et déclare se positionner pour un partenariat entre le Département et la Commune.

### **INFORMATIONS - DIVERS**

✓ Mme **BRICHEZ** tient à remercier les agents communaux qui, durant toute la durée du confinement, ont assuré leurs fonctions. Le service public n'a donc pas été impacté grâce à leur assiduité et leur dévouement sans faille.

✓ Le mur du cimetière est en cours de réfection par l'entreprise Barbier Martial. Il conviendra d'effectuer un nettoyage régulier derrière le mur afin de maîtriser la végétation.

✓ Le Jury Régional de Fleurissement, qui devait passer dans la commune cette année, a repensé son organisation concernant la labellisation « Villes et Villages Fleuris ». La tournée sous son format habituel a été annulée pour 2 raisons :

- Le travail de l'équipe communale a fortement été impacté par la période de confinement et, en particulier, par les difficultés d'approvisionnement.
- Le déplacement du jury en mini-bus ne réunit pas les précautions sanitaires nécessaires à éviter la propagation du virus.

Le jury régional reprendra ses tournées classiques l'an prochain.

✓ Lecture est donnée d'un mail de M. **BOUTHINON** concernant les nuisances engendrées par le point verre.

✓ Le CM prend connaissance d'un mail de Mme Joëlle **PIERRE** qui réclame :

- un mur anti-bruit à cause du bruit généré par la RD 12 voisine de son habitation qui empêche la vente de sa maison,
- un agrandissement de la rue de Thury pour pouvoir rentrer et sortir plus aisément sa caravane.

✓ M. **RIVIERE**, Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de GOUVIEUX, a adressé récemment un mail afin d'inciter la municipalité à rouvrir l'école, ce qui permettrait de réfléchir précisément à l'élaboration du protocole sanitaire, sachant que la COVID 19 sera encore présente en septembre. Une réflexion a été lancée entre les 2 communes du RPI afin d'envisager une reprise progressive avant les vacances.

✓ Est évoquée la distribution de masques. La dotation insuffisante reçue par la Mairie ne permet pas, pour l'instant, de donner un masque à chacun. Un réassortiment a été demandé il y a une dizaine de jours.

✓ M. **HUGUET** déclare que les lampes LED, dont sont équipés les candélabres des Butteaux, dispensent un éclairage d'une trop forte intensité, ce que confirme Mme **CHARLES** pour le lampadaire situé devant chez elle. Il est aussi précisé que 2 lampadaires ne sont pas encore équipés Rue du Moulin.

Fait à HONDAINVILLE, le 24 mai 2020

Le Maire,

Michèle BRICHEZ